

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 46-2018

Nombre de Conseillers :

Séance du 13 NOVEMBRE 2018

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6



L'an deux mille dix-huit le mardi 13 novembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 novembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard.

Absents excusés : Pierre POUILLARD

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : M. Gérard MEYSSONNIER

Objet : convention pour les services de paiement des titres par carte bancaire sur Internet TIPI

Le Maire expose aux conseillers que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a développé un service de paiement en ligne dénommé TIPI (Tiers Payables par Internet). Ce dernier permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire de son gestionnaire de télépaiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire. L'accès se fait à partir du portail internet de la DGFIP et la prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire est sous leur responsabilité.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne et payés par carte bancaire sur Internet soient reconnus par le système d'information de notre collectivité et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif dans l'application Helios.

Afin de pouvoir intégrer cette possibilité, il est nécessaire de signer une convention avec la DGFIP. Cette dernière a pour but de régir les modalités de mise en œuvre et le fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI et la DGFIP.

Le coût pour la collectivité, après adaptation du portail Internet pour assurer l'interface TIPI, se limite aux frais de commissionnement Carte Bancaire.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Autorise l'adhésion de la commune au programme TIPI**

- **Autorise le Maire** à signer les conventions et tous autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 13.11.2018

Le Maire
Rémi COSTORIER

